



Quels sont nos droits et recours

Par **tompouce**, le **28/03/2012 à 19:31**

Bonjour,rnrnNous sommes sur le point de quitter notre logement pour un autre mais avec la meme agence immobiliere et cela ne se passe pas bien du tout, a cause de mauvaises relation avec l'employé de l'agence suite a notre insistance à pouvoir jouir de la cave et du sechoir qui sont inscrit sur notre bail locatif, mais dont on ne veut pas nous remettre les clés. Aujourd'hui nous sommes aller a l'agence immobiliere pour porter des papiers pour notre nouveau logement et après 5 minutes de discution avec la dite employé nous nous sommes fais mettre a la porte de l'agence. Cette personne nous fais la menace de ne pas nous remettre les clés de notre nouveau logement alors que nous avons déjà signé le bail. De plus nous quittons précipitament ce dernier logement suite a des nuisances de la parts des voisins (présence de la police, perquisition, deal de drogue.....) et cette personne de l'agence ne fais rien pour regler les problemes locatif et nous partons a nos frais avec une ristourne de 15% sur les nouveaux frais d'agence. Merci par avance de votre (vos) réponse(s)

Par **cocotte1003**, le **29/03/2012 à 02:48**

Bonjour, vous avez signé un bail et l'agence est dans l'obligation de le respecter à la date d'effet en vous remettant les clés sans quoi il doit vous reloger aux memes conditions. Sauf accord amiable écrit , les nuisances sonores ne sont pas un motif pour ne pas respecter les modalités de départ légales, cordialement